

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 466 244

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 24843**

(54) Appareil de traitement topique sur l'oreille.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 H 39/00; A 61 N 1/42.

(22) Date de dépôt..... 5 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

(71) Déposant : SKOVAJSA Joseph, résidant en France.

(72) Invention de : Joseph Skovajsa.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Reginbeau, Corre, Paillet, Martin et Schrimpf,
26, av. Kléber, 75116 Paris.

L'invention concerne les traitements localisés qui s'apparentent à l'auriculothérapie.

On connaît déjà différents moyens de traitement localisé de ce genre, à l'aide d'aiguilles, ou par apport 5 d'énergie.

La présente invention propose un appareil très simple, susceptible de servir les mêmes applications, à titre principal ou à titre de complément.

Cet appareil combine un dispositif du genre 10 pince d'oreille (ou boucle d'oreille à pincement) et, sur les parties en regard des deux éléments de pince, deux aimants permanents montés pour s'attirer.

L'effet ainsi obtenu est double : application 15 d'un champ magnétique, et apport d'énergie par compression. De préférence, les points ou zones de traitement sont choisis d'après les données classiques de l'auriculothérapie, compte-tenu de l'affinage expérimental qui est habituellement réalisé sur le patient, le cas échéant.

Dans un mode de réalisation particulier, la pince 20 comporte un cadre en forme générale de U allongé, et, à l'extrémité de l'une des branches du U, une tige montée à coulisser transversal, l'un des aimants étant disposé sur l'autre branche du U, et le second étant disposé à 25 l'extrémité de la tige à l'intérieur du U, tandis que la tige est rappelée élastiquement de façon à ramener les deux aimants dans leur zone d'interaction magnétique.

Dans un autre mode de réalisation particulier 30 de l'invention, la pince comporte un cadre de forme générale circulaire ouverte, muni dans son ouverture de deux extensions externes supportant les deux aimants côte à côte, et, à l'opposé de celles-ci, de deux bras permettant l'ouverture de la pince.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, faite en référence au dessin annexé, 35 sur lequel :

- les figures 1 et 2 sont deux vues d'un premier mode de réalisation de l'appareil selon l'invention, respectivement en perspective cavalière des deux côtés ;

5 - la figure 3 est un schéma de l'oreille inversée, classique en auriculothérapie, montrant différentes zones utilisables pour des traitements selon l'invention ; et

- la figure 4 est une vue en perspective cavalière d'un second mode de réalisation selon l'invention.

10 Sur les figures 1 et 2, on distingue un cadre en forme générale de U allongé, désigné par la référence 110. Ce cadre comporte deux branches 111 et 112, et un fond incurvé 113.

15 Les branches 111 et 112 coopèrent pour porter côté à côté deux aimants permanents 121 et 122, dont les aimantations sont choisies pour que ces deux aimants s'attirent.

20 Dans une réalisation particulière, l'une des branches 111 est munie au voisinage de son extrémité d'une tige 114 montée à coulissolement transversal, l'extrémité intérieure de la tige supportant l'aimant 121, et enfermant entre cet aimant et le bras 111 un ressort 115. L'autre aimant 122 est alors collé sur le bras 112. Le rappel élastique fourni par le ressort 115 agit pour ramener les deux aimants dans leur zone d'interaction magnétique.

25 En pratique, à partir de l'intérieur du fond 113, les branches 111 et 112 ont une longueur d'environ 3 cm, de manière à permettre d'amener les aimants 121 et 122 pratiquement en tout point de l'oreille. Et, le ressort 115 est agencé pour fournir une légère force de pression entre les deux aimants 121 et 122, lorsque ceux-ci sont séparés d'une distance égale à l'épaisseur de l'oreille.

30 Le choix du point de l'oreille où est placé le dispositif proposé dépend du trouble dont souffre le patient. La figure 3 illustre un certain nombre de points de traitement, relatifs à différentes zones à traiter.

A l'exception des aimants eux-mêmes, les autres parties de l'appareil proposé sont avantageusement réalisées en matière non-ferromagnétique, par exemple en acier inoxydable pour le U 110, en cuivre, en laiton ou en inox 5 pour la tige 115.

La figure 4 illustre un second mode de réalisation de l'invention qui présente l'avantage de pouvoir être réalisé entièrement en plastique moulé, seuls les aimants venant s'y ajouter.

10 Le cadre de la pince est maintenant en forme générale circulaire ouverte, couvrant un peu plus de 3/4 de cercle, et est désigné par la référence 210. L'ouverture du cercle est munie de deux extensions externes 211 et 212, parallèles l'une à l'autre, et qui reçoivent par collage 15 les deux aimants 221 et 222, lesquels se trouvent ainsi supportés côte à côte. A l'opposé des extensions 211 et 212, et avec la même symétrie qu'elles, sont montés deux bras de préhension 215 et 216 qui permettent l'ouverture de la pince, le rappel élastique étant maintenant 20 fourni par l'élasticité de la matière plastique.

Comme précédemment, la distance entre les extrémités libres des extensions 211 et 212 et le fond intérieur du cadre 210, entre les bras 215 et 216, est d'environ 3 cm.

25 L'appareil proposé remplace très avantageusement les aiguilles permanentes utilisées en auriculothérapie, et agit comme défatigant ainsi que comme stimulant, et surtout en complément de traitements et classiques d'auriculothérapie.

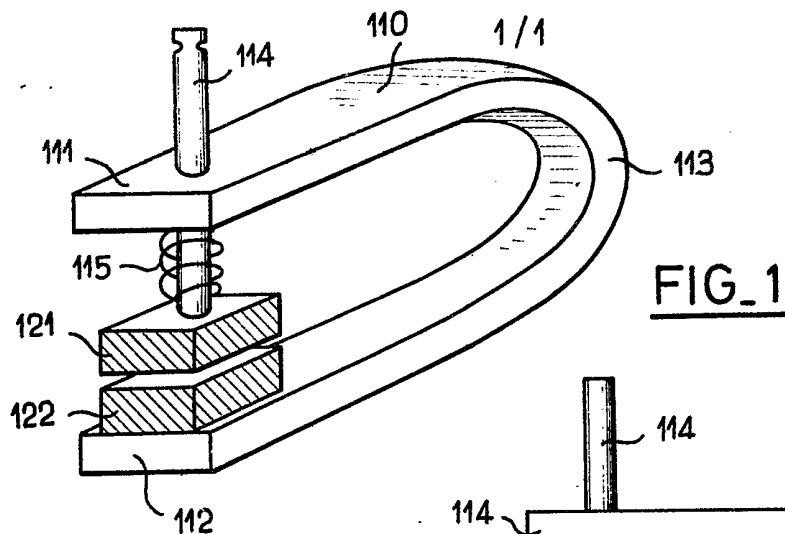
30 Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits, et s'étend à toute variante conforme à son esprit.

REVENDICATIONS

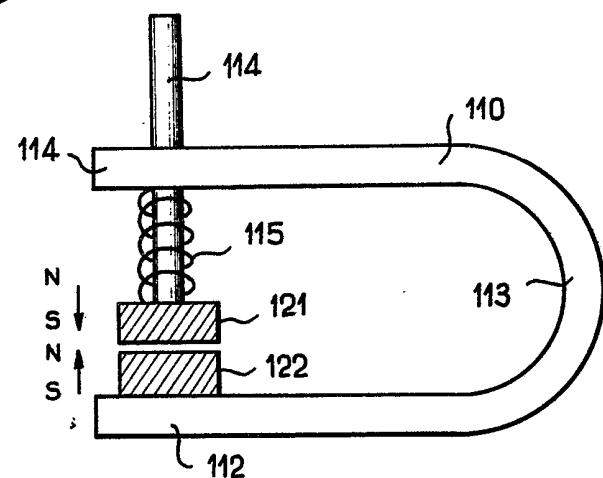
1. Appareil de traitement topique au niveau de l'oreille, caractérisé par le fait qu'il comporte, en 5 combinaison, un dispositif du genre pince d'oreille, et, sur les parties en regard des deux éléments de pince, deux aimants permanents montés pour s'attirer.

2. Appareil de traitement topique au niveau de l'oreille selon la revendication 1, caractérisé par le 10 fait que la pince comporte un cadre en forme générale de U allongé, et, à l'extrémité de l'une des branches du U, une tige montée à coulisser transversal, l'un des aimants étant disposé sur l'autre branche du U, et le 15 second étant disposé à l'extrémité de la tige à l'intérieur du U, tandis que la tige est rappelée élastiquement de façon à ramener les deux aimants dans leur zone d'interaction magnétique.

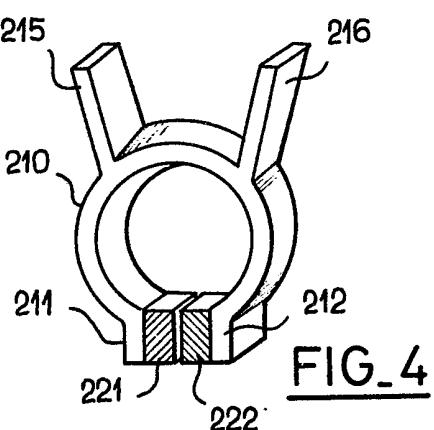
3. Appareil de traitement topique au niveau de l'oreille selon la revendication 1, caractérisé par le 20 fait que la pince comporte un cadre de forme circulaire ouverte, muni dans son ouverture de deux extensions externes supportant les deux aimants côté à côté, et, à l'opposé de celles-ci, de deux bras permettant l'ouverture de la pince.



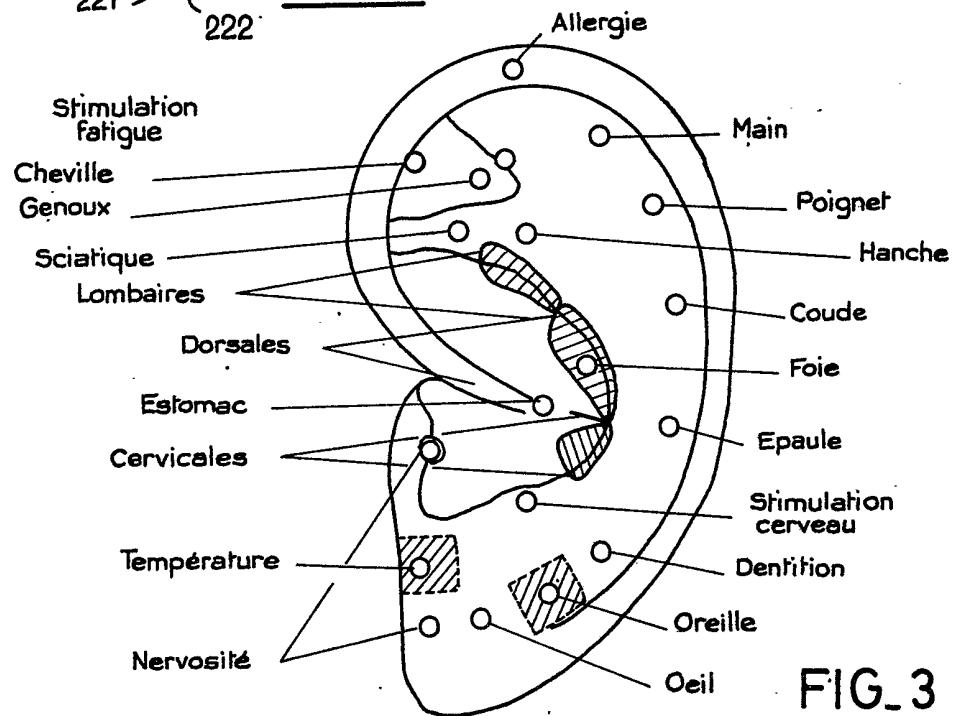
FIG_1



FIG_2



FIG_4



FIG_3